



INFORMATION AU PUBLIC

Au titre du Livre II « Coopération intercommunale », Titre Ier « EPCI », Chapitre 1 « Dispositions communes », Section 6 « Dispositions financières », Sous-section 3 « Démocratisation et transparence », l'article 5211-36 renvoyant au L 2313-1,

le Budget Primitif 2022

de Grand Lac – Communauté d'agglomération

dont est membre la commune, est mis à la disposition du public, en mairie, aux lieux et horaires habituels.

Le Budget Primitif 2022 est également accessible sur le site internet de Grand Lac :

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/documents-budgetaires>



FAIT POUR SERVIR ET VALOIR ET CE QUE DE DROIT.

À Aix-les-Bains

Le 22 mars 2022

Le Maire



Renaud BERETTI
Maire d'AIX-LES-BAINS

Transmettre une copie à Grand Lac (service Finances)